



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

épargne

Question écrite n° 55641

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire sur la question de l'épargne solidaire. L'article 9 de la loi relative à l'épargne salariale introduit l'épargne solidaire. A cet effet, il conviendra de mobiliser l'épargne individuelle mais aussi de démultiplier les établissements financiers spécialisés s'adressant aux acteurs de l'économie sociale et solidaire. En conséquence il lui demande quelles initiatives seront prises pour mettre en place l'épargne solidaire, notamment en mobilisant un flux d'épargne et en l'orientant vers l'épargne solidaire.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55641

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie solidaire

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7255